

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

**VILLE DE DIEUZE**

**Séance du 2 mars 2022 à 19 heures 00 minute**  
**Salle de la Délivrance aux Salines Royales**

### **Etaient présents :**

Mme Claudine BAU, Mme Isabelle BECK, M. Lahcen BERDOUZI, M. Christophe ESSELIN, M. Bernard FRANÇOIS, M. Michel HAMANT, Mme Francine HERBUVEAUX, M. Daniel HOCQUEL, Mme Anne-Marie JACQUOT, M. Jérôme LANG, M. Christian MIESCH, M. Michel NEUVILLER, Mme Laurence OBELLIANNE, Mme Sandrine PIERRON, Mme Myriam RAUCH, Mme Sylvie RESCHWEIN, M. Dominique SASSO, Mme Rachel SCHREINER-WIRTZ, M. Daniel SCHWARTZ, Mme Sylvie TORMEN

### **Absent :**

M. Bernard LOUIS

### **Procurations :**

Mme Agathe DREISTADT donne pouvoir à M. Dominique SASSO – Mme Isabelle PETIT-FONTAINE donne pouvoir à Mme Anne-Marie JACQUOT

### **COMMUNICATIONS :**

Le maire ouvre la séance par 1 minute de silence suite aux décès de :

- M. Jean HENRIET décédé à 91 ans, le 20 février 2022, 1<sup>er</sup> adjoint de 1965 à 1997. Bernard FRANÇOIS fait un éloge.
- M. Jean-Pierre HERMANN, ancien directeur de l'école des filles décédé le 26 février 2022.

Le maire informe l'assemblée :

- Solidarité UKRAINE : il lit un mail du Préfet concernant la guerre en Ukraine et l'organisation des pistes de solidarité : recensement dans la population des personnes qui pourraient recevoir des réfugiés.  
Pour les associations qui veulent collecter des vêtements et jouets, une réunion est prévue demain pour voir le fonctionnement : les pharmacies sont déjà organisées.  
Vendredi les communications seront données.
- Visite du Préfet le 16 mars pour les Petites Villes de Demain (Château-Salins – C.C.S. et Dieuze).

Michel HAMANT informe du report de la date du Salon de l'Habitat : automne prochain.

Journée de la femme le 8 mars : communication par Facebook.

Communication de la mairie : Femmes Célèbres (vote du 14 au 18/03/22) concernant le choix.

Dossier de demande de subvention auprès du GAL pour le projet Femmes Célèbres.

Daniel HOCQUEL informe que le Forum Pôle Emploi a reçu beaucoup de monde et beaucoup d'offres. Bilan des entreprises présentes le long de la journée : manque de main d'œuvre dans le Saulnois.

Dominique SASSO informe qu'un filet de protection sera mis sur le bâtiment Antonella situé au centre-ville plus pose de piques pour éloigner les pigeons.

Le gravillonnage du parcours de l'étang des Essarts est réalisé au 2/3.

Villa Lapointe : les travaux sont en cours.

Sylvie RESCHWEIN : célébration de la 25<sup>e</sup> Journée Nationale de l'Audition le 10 mars (MSP) : sur RDV en mairie.

Elues locales : rencontre le 5 mars à la salle polyvalente de Château-Salins.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

Point n° 22/II/09A Comptes administratifs Ville et annexes 2021

Point n° 22/II/09B Comptes de gestion 2021

Point n° 22/II/09C Affectation du résultat de l'exercice 2021

Point n° 22/II/10 Réhabilitation et reconversion du bâtiment dit « La Caserne » avenant n° 2 à la convention de travaux signée avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est

Point n° 22/II/11 Urbanisme. Campagne incitative rénovation façades. Demandes de subvention

Point n° 22/II/12 Convention relative à la réalisation de trois écluses doubles sur la RD22 en traversée de Dieuze

oOo-oOo-oOo-oOo

### **Point n° 22/II/09A : COMPTES ADMINISTRATIFS VILLE ET ANNEXES 2021**

Le conseil municipal réuni, délibérant que les comptes administratifs Ville et annexes de l'exercice 2021 dressé par M. Jérôme LANG, maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Sous la présidence de M. Michel HAMANT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire,

M. Jérôme LANG ayant quitté la salle lors du vote,

après délibération

1 – approuve et lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi (voir balance générale ci-après)

2 – constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les égalités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

## BALANCE GENERALE EN EUROS – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

Libellés	Réalisé €		Reste à réaliser €	
	dépenses	recettes	dépenses	Recettes
Section de fonctionnement				
. Budget principal	4.045.817,44	4.522.242,04		
. Budgets annexes :				
- assainissement	388.003,57	522.860,41		
- eau	360.815,33	386.770,89		
- Funérarium	55.154,24	59.370,26		
Zone commerciale « La Tuilerie »	4.371,00	34.371,00		
-				
Total	4.854.161,58	5.525.614,60		
Résultat de fonctionnement				
. Excédent	671.453,02			
Section d'investissement				
. Budget principal	2.216.181,48	3.025.643,59	1.516.135,54	975.117,00
. Budgets annexes				
- assainissement	191.296,89	264.826,14	26.537,00	
- eau	101.268,67	400.052,89	23.018,26	
- Funérarium	0	10.636,83	3.443,57	
Zone commerciale « La Tuilerie »	4.371,00			
Total	2.513.118,04	3.701.159,45		
Résultat d'investissement	1.188.041,41			
Résultat de clôture	1.859.494,43			
. Eaux industrielles	74.114,02	101.150,89		
Total	74.114,02	101.150,89		
Résultat de fonctionnement				
Excédent de fonctionnement	27.036,87			
Section d'investissement	98.641,12	73.538,88		
Déficit d'investissement	25.102,24			
Résultat de clôture				
Excédent	1.934,63			
Résultat global de clôture	1.861.429,06			

VOTE : voté à l'unanimité

**Point n° 22/II/09B : COMPTES DE GESTION 2021**

**VILLE  
EAU  
ASSAINISSEMENT  
FUNERARIUM  
ZONE COMMERCIALE « LA TUILERIE »**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jérôme LANG, maire,  
après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, de chacun  
des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous  
les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été  
prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que toutes les opérations sont régulières,

- 1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

après délibération

- déclare que les comptes de gestion Ville et annexes dressés, pour l'exercice 2021, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : voté à l'unanimité

**Point n° 22/II/09C : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

Le conseil municipal,  
après avoir entendu et approuvé le compte administratif Ville 2021,  
considérant l'examen et l'approbation des comptes administratifs Ville et annexes 2021,  
constatant que les comptes administratifs Ville et annexes laisse apparaître :  
M. Jérôme LANG ayant quitté la salle lors du vote,

**Budget Ville**

- un excédent de fonctionnement de 476.424,60 €
  - un excédent d'investissement de 809.462,11 €
  - un état des restes à réaliser en dépense de 1.516.135,54 € et en recette de 975.117 €
- décide de reporter l'excédent de fonctionnement pour 476.424,60 €.

**Budget assainissement**

- un excédent d'exploitation de 134.856,84 €
  - un excédent d'investissement de 73.529,25 €
  - un état des restes en dépense de 26.537,00 €
- décide de reporter l'excédent de fonctionnement pour 134.856,84 €.

**Budget eau**

- un excédent d'exploitation de 25.955,56 €
  - un excédent d'investissement de 298.784,22 €
  - un état des restes en dépense de 23.018,26 €
- décide de reporter l'excédent de fonctionnement pour 29.955,56 €.

**Budget funéraire**

- un excédent d'exploitation de 4.216,02 €
- un excédent d'investissement de 10.636,83 €
- un état des restes en dépense de 3.443,57 €
- décide de reporter l'excédent de fonctionnement pour 4.216,02 €.

**Budget Zone commerciale « La Tuilerie »**

- un excédent de fonctionnement de 30.000,00 €
- un déficit d'investissement de 4.371,00 €

**Eaux Industrielles**

- un excédent de fonctionnement de 27.036,87 €
- un déficit d'investissement de 25.102,24 €
- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement pour 25.102,24 € en 1068 et de reporter en excédent de fonctionnement pour 1.934,63 €.

VOTE : voté à l'unanimité

**Point n° 22/II/10 : REHABILITATION ET RECONVERSION DU BATIMENT DIT « LA CASERNE » - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE TRAVAUX SIGNEE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU GRAND EST**

Le conseil municipal,  
entendu son président,

VU la délibération n° 17/VII/82 du 22/09/2017 autorisant le maire à signer la convention de travaux concernant le projet de réhabilitation et de reconversion du bâtiment dit « La Caserne » et définissant les modalités de collaboration entre la Ville et l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du Grand Est) comme suit :

- L'EPFGE se charge d'assurer le financement des travaux entrant dans le champ de compétence de la politique de traitement des friches et des sites pollués
- L'EPFGE se charge du règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'exécution des travaux dans la limite de 1.100.000 € TTC financés par l'EPFGE, à hauteur de 80 % soit 880.000 € TTC et par la commune à hauteur de 20 % soit 220.000 € TTC
- La date de fin d'exécution de travaux est fixée au 17/07/2021.

VU la convention signée par la commune le 02/10/2017 acceptant les modalités ci-dessus énoncées,

VU l'avenant n° 1 du 17 février 2021 modifiant ladite convention et portant ainsi la participation globale de l'EPFGE à 1.150.000 € TTC financée par l'EPFGE à hauteur de 80 % soit 920.000 € TTC et par la commune à hauteur de 20 % soit 230.000 € TTC et prolongeant le délai d'exécution jusqu'au 17/07/2024,

VU l'avenant n° 2 proposé portant l'enveloppe globale de l'EPFGE à 1.450.000 € TTC financée par l'EPFGE à hauteur de 80 % soit 1.160.000 € TTC et par la commune à hauteur de 20 % soit 290.000 € TTC,

considérant la nécessité d'obtenir de telles aides de l'EPFGE pour la bonne continuité des travaux compte tenu de l'augmentation du prix des matériaux et de la complexité de l'opération, tant technique que financière,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant.

VOTE : voté à la majorité (18 pour - 4 abstentions)

**Point n° 22/II/11 : URBANISME. CAMPAGNE INCITATIVE RENOVATION FAÇADES. DEMANDES DE SUBVENTION**

Le conseil municipal,  
entendu Mme Francine HERBUVEAUX, adjointe déléguée,  
considérant le règlement de la campagne incitative de rénovation des façades adopté par le conseil municipal du 29 septembre 2016 pour la période 2017/2019  
considérant le règlement de la campagne incitative de rénovation des façades adopté par le conseil municipal du 18 décembre 2019 pour la période 2020/2022,  
considérant que dans le cadre des campagnes incitatives de rénovation des façades, la commission d'urbanisme réunie le 2 février 2022 a étudié les dossiers de demandes de subvention en cours,

après délibération

- décide de valider les dossiers approuvés par la commission d'urbanisme selon les tableaux joints.
- autorise le maire à verser les subventions correspondantes dès réception des travaux par la commission d'urbanisme.

VOTE : voté à l'unanimité

**Point n° 22/12 : CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DE TROIS ECLUSES DOUBLES SUR LA RD22 EN TRAVERSE DE DIEUZE**

Le conseil municipal,  
entendu M. Dominique SASSO, adjoint délégué,  
considérant la réalisation de trois écluses doubles sur la route départementale n° 22 (rue Emile Friant) en traverse de Dieuze,  
considérant qu'il convient de définir les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure de ces trois écluses doubles avec le Département de la Moselle,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention à intervenir avec le Département de la Moselle.
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : voté à l'unanimité

**Divers :**

Réclamation de Claudine BAU : affaissement de l'enrobé et formation de nids de poule chemin du Calvaire : à signaler aux services techniques.

Achat terrains Couillandre : Jérôme LANG a vu avec le gendre M. Ruff : rendez-vous prévu vendredi à 11 h 00.

Remplacement de Mme Tréchet, ophtalmologue : si tout va bien en juillet (en pourparlers).

Une enquête concernant l'ouverture d'une micro-crèche, à l'emplacement du trésor public, a été mise sur le site internet + Iliwap.

L'effectif est de 12 places avec une plage horaires d'ouverture de 5 h 00 à 21 h 00.

C'est une réponse à un besoin + politique de recrutement ensuite.

Usine d'eau : Laurence OBELLIANNE se pose des questions sur l'avancée du projet usine et si blocage. Jérôme LANG répond qu'il n'y a pas de blocage.

Daniel HOCQUEL informe que le dossier avance bien. Plusieurs porteurs potentiels mais pas d'annonce avant que le projet soit scellé.

Dominique SASSO informe que le judo club propose un cours de renforcement musculaire pour célébrer la Journée de la femme le dimanche 13 mars de 10 h à 11 h 30. Les femmes du Conseil municipal sont invitées à y participer.

oOo-oOo-oOo-oOo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 10.